

**Le Capitalisme donne
le Dividende au Capital
et le Salaire au
travail.**

1923	JUILLET	SOLEIL Lév. Cou.
V 6	Octave des SS. Apôtres Pierre et Paul	3 59 7 42
S 7	SS. Cyrille et Méthode, év. et conf.	4 0 7 41
D 8	VII après PENTECOTE.	4 0 7 40
L 9	De la Trinité.	4 1 7 39
M 10	Les Saints VII Frères, martyrs.	4 2 7 38
M 11	S. Pie I, pape et martyr.	4 3 7 38
J 12	S. Jean Gualbert, abbé.	4 4 7 37

**La Coopératisme
donne le Salaire au
Capital et le Dividende
au travail.**

Page des Sociétés Coopératives Agricoles Locales

PRINCIPES COOPERATIFS III LES RISQUES

Il est donc compris, admis que la coopération unit des personnes. En coopération agricole, ce sont les cultivateurs et eux seulement, qui deviennent coopérateurs.

Pour mériter ce nom et pour retirer du régime coopératif, tous les avantages désirés, ils doivent:

- 1o Fournir eux-mêmes le capital nécessaire à la bonne marche de leur coopérative-paroissiale, ou centrale;
- 2o. Allouer à ce capital un intérêt déterminé d'avance, pas trop élevé, au plus 6%;
- 3o. Ne voter qu'une fois et un seul vote.

Voilà en partie, les beaux cotés de la coopération. Mais toute médaille à son revers; même en coopération.

L'intérêt, le devoir des coopérateurs exige qu'ils l'envisagent et qu'ils l'acceptent sans hésiter.

La pilule semblera parfois amère; mais quand la ristourne l'aura dorée, plusieurs fois, elle s'avèrera mieux.

Quel est donc ce revers?

Le voici.

Dans une association coopérative, les coopérateurs encourent tous les risques des opérations. Si les ventes et les achats sont bons, tant mieux pour eux; s'ils sont moins bons, voire même mauvais, il leur faudra les accepter en hommes, non pas comme ces enfants poltrons jouant à l'attaque, et qui, à leur premier insuccès, hurlent: "Je m'en défends: je ne joue plus."

Ces cris sont enfantins et peu pratiques.

Au reste, il est juste que les coopérateurs encourent les risques du marché, mais tous, les bons comme les mauvais.

Encore un exemple pour illustrer cette vérité.

La coopérative paroissiale de St-XXX vend en coopération les moutons de ses membres, par sa centrale.

Naturellement, elle veut vendre ces agneaux le plus haut prix possible. Elle les a fait préparer en conséquence; ils sont écortés, castrés, baignés et engraisés à point.

Elle dit donc à ses membres: on nous offre ici dix sous la livre pour vos agneaux; sur le marché de Montréal ou de Boston, ils peuvent se vendre douze sous, dépenses payées; ils peuvent aussi ne se vendre que huit.

Quoiqu'il en soit, votre coopérative vous remettra tout le prix de vente.

Vous avez les risques. Ici, l'on touche du doigt l'importance d'avoir à la tête de la coopérative centrale des hommes honnêtes dans les ongles. S'ils sont rares, il y en a encore, Dieu merci.

La compagnie, tout comme le commerçant, prend elle-même tous les risques de son commerce. Il va de soi que c'est elle qui encaisse les profits nets, s'il y en a. Ils sont distribués aux actionnaires aux prorata de leurs actions.

S'il y a des pertes, elle en subit les conséquences. Tous les vrais coopérateurs doivent donc se mettre dans l'esprit ce principe fondamental de la coopération: il faut que les coopérateurs prennent les risques du marché.

Une coopérative centrale non plus qu'une coopérative paroissiale ne peut ni ne doit les prendre.

Au vrai, les cultivateurs ne risquent pas grand-chose. En pratique ils les ont encourus depuis toujours les risques du marché; car s'il s'agit d'acheter les denrées agricoles, le commerce les paie toujours assez bas pour arriver; lorsqu'il vend au consommateur, il pèse assez sur la plume pour ne pas être en dessous.

Georges Dugray.

La Coopération à Beauceville

Les cultivateurs de St-François-de-Beauceville se sont organisés en société coopérative. Le congrès des coopératives du comté de Beauce qui a eu lieu à Beauceville ce printemps, commence à porter ses fruits.

A l'élection des officiers qui a eu lieu samedi, le 30 juin, les personnes suivantes ont été appelées à l'administration de la nouvelle société: MM. Godfroid Jolicœur, président, Josaphat Rodrigue, vice-président, Napoléon Mathieu-Touchette, directeur, Siméon Poulin, directeur, Philippe Thibodeau, directeur, Josaphat Roy, secrétaire et Alfred Bolduc, auditeur.

Ont été nommés membres du comité de surveillance: MM. Ernest Bisson, Joseph Doyon et Omer Pomerleau.

Nous souhaitons un plein succès et une longue vie à la Coopérative de Saint-François-de-Beauceville.

Questionnaire des Coopérateurs

Q. Vous nous dites de vendre au prix courant. Voulez-vous entendre par là que nous devons vendre le même prix que le marchand? Dans ce cas, notre coopérative ne pourra pas faire d'affaires. C. D. sec. de coopérative.

R. Nous conseillons, en effet, aux coopératives locales, de vendre à peu près aux mêmes conditions que les compétiteurs, c'est-à-dire au prix courant.

Le malheur d'un trop grand nombre de sociétés, c'est de vouloir couper les prix. Il s'en suit une lutte acharnée entre la coopérative et le commerce, lutte dans laquelle la société joue ordinairement le rôle du pot de terre contre le pot de fer.

La raison fondamentale qui retient le coopérateur à sa coopérative est sans doute le désir de faire des économies sur ses achats et sur ses ventes. Mais ce but ne peut pas être atteint en se procurant les marchandises au prix courant, par la coopérative, sans mettre cette dernière en péril.

Or, comme il est important d'assurer l'existence de la société, la coopération veut que cette dernière retienne une certaine commission pour pouvoir se maintenir et se développer. quitte à la fin de l'année, à en répartir l'excédent entre les sociétaires. (ristourne coopérative).

A prix égal, il est encore facile de faire comprendre à un cultivateur qu'il est mieux d'acheter à sa coopérative puisqu'il est co-propriétaire de l'entreprise et qu'il touche nécessairement une part de profit qu'aurait pris l'intermédiaire à qui il aurait confié ses achats.

Une société coopérative ne doit donc pas viser à couper les prix ou à partir en guerre contre le commerce, mais bien plutôt à faire des affaires prospères afin de répartir un plus fort pourcentage possible de ristourne coopérative.

Si un sociétaire achète pour \$100.00 à sa société et que cette dernière peut répartir 3 ou 5% sur le chiffre d'affaires, le sociétaire se trouve donc à avoir opéré en réalité, à 3 ou à 5% de mieux qu'avec l'intermédiaire.

Q. Vous nous demandez de ne point faire de crédit; dans notre société de 250 coopérateurs, il est pratiquement impossible de conserver tout notre monde si nous ne faisons pas de crédit. Que nous conseillez-vous de faire? C. D. 2.

R. Une coopérative locale ne doit pas faire de crédit. Bien entendu, nous ne considérons pas comme crédit, des comptes courants à 10 jours et même trente jours. Le crédit dans la coopérative est mauvais pour la société en général, pour les autres sociétaires et pour le membre lui-même auquel on fait crédit.

Il est mauvais pour la société en ce sens que le gérant ou le bureau de direction risque d'immobiliser le capital de roulement nécessaire, pour faire les achats et ventes; il est mauvais pour les autres actionnaires qui paient comptant et auxquels on ne rend pas justice en donnant au capital social, un rôle différent de celui pour lequel ils l'ont souscrit. Il est mauvais pour le membre lui-même parce qu'il encourage démesurément la consommation et est contraire à l'esprit de la coopération qui cherche à cultiver l'habitude de l'épargne.

Ce que vous devez faire si vous avez, parmi vos sociétaires des coopérateurs incapables de payer comptant, c'est de les amener à s'adresser aux banques ou aux caisses populaires pour se procurer l'argent nécessaire pour faire leurs achats à la coopérative.

Si cette condition ne peut être réalisée, rappelez-vous que la coopérative ne peut pas jouer le rôle de société d'assistance; diminuez le nombre de vos sociétaires: ayez-en 100, ayez-en 50, s'il le faut, mais ne faites point de crédit.

J. B. C.

Grains

Table de
exemplaire du
Ces numéros
tableau encor

Un villag
dessous intitu
L'histoire
malheureusem
la presse à ser
agricole spécis

Protégeo
rôle utile et s
une marque d
souvent l'atte
espèces d'oise
chasseurs égo
pourquoi ne g
oiseaux?"

Les petit
demandons, à
des mauvaises
l'un de ces rui
l'agriculteur, à
l'émigration à
herbes—fléau
notre provinci
en est possible

Les missi
12 courant au
des Missionna
parmi les laïq
fesseurs Naga
teront surtout
des campagne
chanoine J.-F
ancien directe
tière.

Les foins
surtout en no
prairies. C'e
l'on en laisse
principale, (la
graine. La ti
vri d'autant;
ce n'est le m
processus de l
pas puisqu'on
et que ce derr
de mil. Les
ordinaire, m
tout comme s
modeste des a
cerise-à-grapp
ques et plutoc
telligent lecte
ment.

Les Elect
des Fermiers-
en reste plus
jorité sur les
tère qui entre
L'Action
question du r
rio la langue f
sur le résultat
C'est un
tout entier.

Pour gran
naturelles, no

Un gouv
de l'orangisme
té et cette u

Le passé
cours de la c
pour l'avenir.